Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260427-2026_04_22_26-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_04_22_26

FEUILLET 2025_26

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026
15 membres en exercice
12 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : Carine GUILLAUME à Rémi LE GOFF – LAURENT Yann à Christophe THEBAULT – SUCHET Gaëlle à LE COZ Céline
Absent :
Secrétaire de séance : Rémi LE GOFF.

OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Christophe THEBAULT;

- **VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **VU** l'avis de la commission des Finances ;
- **VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de CAMLEZ ;
- **VU** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CAMLEZ ;
- **CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **CONSIDERANT** les observations formulées par le comptable public sur l'erreur de reprise des résultats antérieurs (Etat I-BI) et la délibération de ce jour qui en a découlé ;
- **CONSIDERANT** les éléments susvisés ;

Monsieur Christophe THEBAULT, Maire de CAMLEZ se retire de la salle du conseil et ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260427-2026_04_22_26-DE

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CAMLEZ.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture au 31/12/2025

Recettes	823.286,01 €	
Dépenses	- 785.688,57 €	**36.010,40 €**
Solde des réalisations de l'exercice	37.597,44 €	
Résultat antérieur reporté	- *1.587,04€*	

INVESTISSEMENT
Résultat de clôture au 31/12/2025

Recettes	525.576,83 €	
Dépenses	- 1.013.379,41 €	- **83.964,95 €**
Solde des réalisations de l'exercice	- 487.802,58 €	
Résultat antérieur reporté	403.837,63 €	

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

